

26/07/2024

Date de la convocation :  
20 juillet 2024



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de COMPS sur ARTUBY

N° de la délibération 2024_34	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	9	9	9

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six juillet à 15h00,  
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de M. Alain BARALE

**Présents** : MM. BAIN Chantal – CAMOIN Yves – GAYMARD Marie-José – GRANDAZZI Sandrine – LAUGIER Lucette TROIN François

**Absents excusés** : M. BIGHETTI de FLOGNY Charles a donné procuration à M. CAMOIN Yves  
Mme LUCAS Aurore a donné procuration à M. BARALE Alain

**Secrétaire de séance** : LAUGIER Lucette

**Objet : Budget principal - Décision Modificative N°02**

Le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits nécessaires au reversement de la part de taxe d'aménagement à la DPVa ont été omis lors de l'établissement du Budget Primitif, il y a donc lieu de modifier le budget comme suit :

	Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits
Invest	D 10226 : Taxe d'aménagement :		720,00 €
Invest	D 165 : Dépôts et cautionnements reçus	720,00 €	

Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal:

- **ACCEPTTE** les modifications de crédits proposés.

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.  
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le: 02 AOUT 2024  
et publication le: 02 AOUT 2024

Le Maire  
A. BARALE

Le Maire  
A. BARALE

